



INONDATION

comment se protéger ?

Premier risque naturel en France, l'inondation est un débordement d'eau qui submerge les espaces environnants à la suite de précipitations [débordement ou remontée de nappe, crue torrentielle, ruissellement ou submersion marine].



Pour connaître les risques près de chez vous, testez votre adresse sur le site gouvernemental **Géorisques** (georisques.gouv.fr)



Tenez-vous informé sur **Météo France** (vigilance.meteofrance.fr) et **Vigie Crues** (vigicrues.gouv.fr)



Comment se préparer à une inondation

- Préparez un kit d'urgence** en cas de confinement
- Stationnez votre véhicule** hors de la zone inondable
- En cas d'alerte, préparez votre domicile :** mettez les produits toxiques en hauteur, coupez le gaz et l'électricité, débranchez les appareils électriques et placez-les en hauteur, mettez vos objets de valeur et papiers personnels à l'abri

Kit d'urgence



- des bouteilles d'eau
- des aliments non périssables
- des vêtements chauds et des couvertures
- une trousse de premiers secours
- une radio et une lampe de poche à piles
- vos papiers personnels et doubles de clés

Vous êtes inondé, mettez-vous en sécurité

- ✓ **Restez chez vous** ou dans un bâtiment en dur et laissez vos enfants à l'école, ils seront pris en charge par le personnel enseignant
- ✓ **Fermez les portes et les aérations** et mettez en place dès que possible vos batardeaux si vous en êtes équipé
- ✓ **Montez dans les étages** en emportant votre kit d'urgence
- ✓ **Restez informé sur l'avancée de la situation** mais évitez de téléphoner pour libérer les lignes pour les secours (via la radio ou les réseaux sociaux par exemple)

Après l'inondation

- ✓ **Faites l'inventaire des dégâts**, photographiez les dommages et contactez votre assureur (pour plus de détails, reportez-vous aux conditions générales de votre contrat)
- ✓ **Faites appel à des professionnels** avant de rebrancher votre installation électrique et votre chauffage
- ✓ **Aérez et chauffez** doucement votre maison pendant plusieurs jours
- ✓ **Renseignez-vous auprès de la mairie** avant de boire de l'eau du robinet

Vous habitez dans une zone inondable ou fortement à risque, vous pouvez réduire la vulnérabilité de votre habitation aux inondations :



Contactez votre mairie afin de savoir si votre commune a un Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) et si vous êtes éligible à des aides publiques (Fonds Barnier par exemple).

En cas de travaux, découvrez ci-dessous quelques aménagements qui permettent d'améliorer la résilience de votre habitation. Privilégier le « reconstruire mieux », vous permet d'être plus résilient face à une nouvelle inondation potentielle. Les professionnels du bâtiment sauront vous accompagner.

Si vous êtes locataire, parlez-en à votre propriétaire ; si vous habitez en copropriété, parlez-en à votre syndic et conseil syndical.

COMMENT RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DE SA MAISON AUX INONDATIONS ?

Arrimer les cuves (gaz ou fioul) et les rendre étanches pour éviter qu'elles soient emportées ou qu'elles polluent durablement la zone.

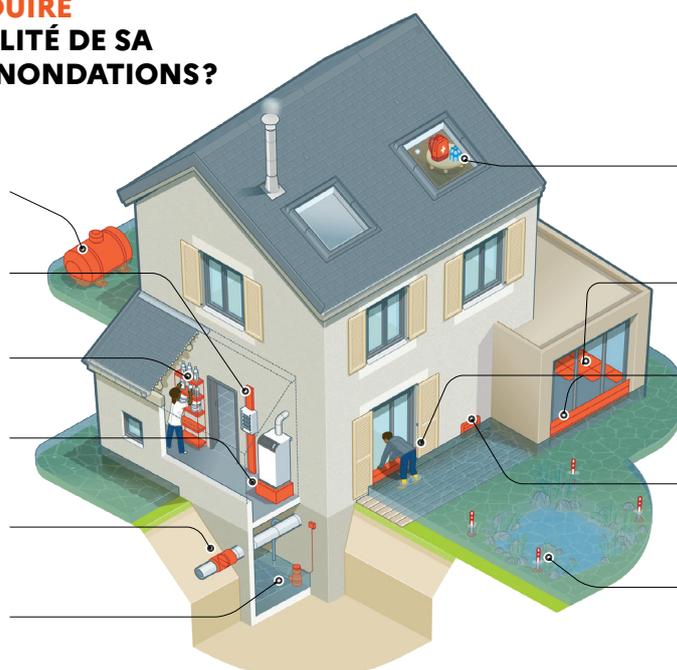
Sécuriser le circuit électrique. Créer un réseau séparatif pour les pièces inondables, placer les équipements électriques hors d'eau, favoriser les prises de courant en hauteur dans la mesure du possible.

Stocker hors d'eau les produits polluants pour éviter leur dispersion lors de l'inondation.

Rehausser les systèmes de chauffage (chaudière par ex.) ou les installer dans une pièce non inondable afin d'assurer leur fonctionnement pendant et après l'inondation.

Installer des clapets anti-retour sur le réseau d'eaux usées pour empêcher les eaux usées de remonter à l'intérieur de l'habitation.

Installer une pompe submersible dans les sous-sols (ou au-dessus du niveau inondable si elle n'est pas submersible) et reliée à une source d'énergie sécurisée, pour évacuer l'eau plus rapidement après l'inondation.



Aménager une zone refuge en hauteur, accessible de l'intérieur et munie d'un accès vers l'extérieur (fenêtre de toit, balcon) pour permettre l'évacuation par les secours. On y place le kit d'urgence 72 heures.

Remplacer les revêtements de sol en utilisant des matériaux peu sensibles à l'eau.

Installer des batardeaux sur les portes pour limiter les entrées d'eau et de boue dans l'habitation (hauteur maximale 80 cm pour éviter des pressions trop fortes sur l'habitation).

Occluser (boucher) les aérations basses en cas d'alerte pour empêcher l'infiltration d'eau, mais bien les rouvrir après pour l'aération de l'habitation.

Baliser les piscines ou bassins à hauteur d'au moins 1,10 m pour permettre de visualiser leur emplacement même pendant la crue.

